



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Agenda 2030 de développement durable

Canton du Valais



Stratégie développement durable à l'horizon 2030

Table des matières

Avant-propos – Vers un Valais durable	3
Un territoire moteur du développement durable dans l’Arc Alpin.....	3
Penser et agir autrement.....	3
Introduction.....	5
Pourquoi renouveler le cadre d’action du Canton du Valais en matière de développement durable ?	5
Objectifs.....	5
L’Agenda 2030 de développement durable du Canton du Valais	6
Gouvernance	6
Vision territoriale transversale : programmes/planifications existants	6
Contexte	7
Le concept de développement durable et ses principes fondamentaux	7
Contexte international.....	8
Contexte national.....	9
Défis et objectifs pour le Valais	10
1. Consommation et production	11
2. Développement territorial, mobilité et infrastructures	12
3. Energie et climat	14
4. Ressources naturelles.....	16
5. Système économique.....	18
6. Formation, recherche, innovation	20
7. Lutte contre la pauvreté	22
8. Cohésion sociale et égalité des genres	24
9. Santé	26
10. Exemplarité	28
Annexes.....	30
Liste des abréviations.....	30
Bibliographie.....	31

Avant-propos – Vers un Valais durable

Un territoire moteur du développement durable dans l’Arc Alpin

S’appuyant sur un environnement exceptionnel, conscient de la finitude des ressources et en phase avec le développement sociétal, le Conseil d’Etat veut, par son engagement, positionner le Valais comme un **pôle leader en matière de développement durable dans l’Arc Alpin**. Le Canton veut être reconnu comme un territoire laboratoire, devenir une pépinière de projets innovants en s’appuyant sur une **collectivité modèle** qui démontre par les actes que le développement durable est ancré dans sa culture et au cœur de ses préoccupations.

La vision du Valais durable se décline ainsi : il offre un **environnement sain** à sa population et à ses hôtes. Il a fortement réduit son impact sur l’environnement et tient compte des **capacités limitées de la planète**. Il est particulièrement attentif à son rôle de réserve pour la **biodiversité alpine**. **Cœur hydraulique** des Alpes, le Canton valorise un patrimoine extraordinaire. Il se rapproche de **l’indépendance énergétique** et alimentaire, et s’adapte à **l’évolution du climat**.

Le Valais durable, c’est aussi un Valais équitable et solidaire, qui **lutte contre les inégalités** à tous les niveaux et favorise l’équilibre entre les générations. **Terre d’accueil**, le Canton est une **communauté curieuse, ouverte à la création et à l’innovation, tolérante** dans laquelle chacun trouve sa place et peut s’épanouir dans un fort sentiment d’appartenance et une identité alpine, composante importante de la Confédération helvétique.

Enfin, le Valais durable est **dynamique, attractif** pour les entreprises et les visiteurs, tant en plaine dans un cadre de vie transformé suite à l’aménagement du Rhône par R3, qu’en montagne. Encourageant l’excellence de la recherche, l’innovation et la qualité de la formation, il mise sur une **économie au service des habitants**, qui **offre des emplois et des perspectives de vie** à la population locale dans toutes les régions du Canton et **contribue à la satisfaction des besoins** de chacun-e.

Penser et agir autrement

Pour concrétiser une telle vision, le Conseil d’Etat entend **montrer le chemin**.

Il s’engage en premier lieu à **donner du sens à l’action**, grâce à la transmission d’une **vue d’ensemble**, à une **approche transversale** des problèmes et à la **cohérence des réponses** apportées à travers les politiques publiques.

Il souhaite ensuite **agir**. La démarche de développement durable est un espace d’innovation pour **initier et tester de nouvelles manières de penser et d’agir** ; un espace dans lequel les réussites sont fêtées et valorisées. Mais cela signifie aussi être capable de **fixer des priorités**, de **renoncer** à certains projets et de **poser des limites en sanctionnant** si nécessaire.

Dans tous les cas, le Conseil d’Etat et l’administration cantonale, en subsidiarité avec les communes, sont guidés par une recherche d’**exemplarité** en matière de durabilité, le souci du bien commun, un esprit d’équité et de solidarité, le respect de l’égalité des chances et de la diversité.

Le Conseil d’Etat ne peut pas faire émerger à lui seul une société valaisanne plus durable sur le long terme. **Tous les acteurs et actrices**, les citoyen-n-es, sans oublier les jeunes et les seniors, le monde associatif et du travail, les entreprises et les milieux scientifiques, de la formation et de la culture, **doivent s’engager dans un effort collectif**. Le Conseil d’Etat accorde dès lors une grande importance à la **responsabilité individuelle** et au principe de **subsidiarité**.

En parallèle à son action propre, son rôle est donc de **construire des partenariats**, de **coordonner** et de **fédérer** les forces. Pour cela, il contribue à sensibiliser et à former afin d’**éveiller les consciences**. Mais au-delà, il doit se donner les moyens de **motiver et d’inciter** les acteurs et actrices à s’engager, mais aussi de les **soutenir**, de les **accompagner** dans leurs démarches et de **récompenser** leurs efforts.

L'engagement renouvelé et renforcé du Valais dans une action en faveur d'un territoire durable offre une opportunité de mobiliser le dynamisme et l'innovation au profit d'un Canton uni et fort résolument tourné vers le futur. Saisissons cette chance ensemble !



Esther Waeber-Kalbermatten



Roberto Schmidt



Christophe Darbellay



Frédéric Favre



Jacques Melly

Introduction

Pourquoi renouveler le cadre d'action du Canton du Valais en matière de développement durable ?

Le Conseil d'Etat a formalisé dès 2008 son engagement en faveur d'un développement durable en adoptant, puis en renouvelant, « Les 16 engagements du Canton du Valais en matière de développement durable ». Les nouveaux objectifs pour le développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies adoptés par la Confédération offrent un nouveau cadre international et une nouvelle dynamique pour la mise en œuvre. Ces objectifs renouvelés, ainsi que la « Stratégie pour le développement durable » de la Confédération qui en découle, donnent l'occasion au Conseil d'Etat de se pencher sur ses pratiques et d'adapter son cadre d'action, en capitalisant sur l'expérience acquise depuis 10 ans.

Objectifs

Ainsi, le Conseil d'Etat adopte un nouvel « Agenda 2030 pour le Canton du Valais » avec pour objectifs de :

- Confirmer l'**adhésion politique** aux principes du développement durable et à leur concrétisation.
- Contribuer à la **réalisation des « Objectifs du développement durable à l'horizon 2030 »** adoptés par les Nations Unies en 2015 et à la « Stratégie pour le développement durable » de la Confédération.
- Assurer la **visibilité de l'engagement du Canton** en faveur d'un développement durable et, en particulier, des projets prioritaires et de leurs résultats.
- Renforcer l'**ancrage** et la **culture** du développement durable au sein de l'administration cantonale et l'**exemplarité** dans le cadre de son fonctionnement.
- Conserver une **approche globale, à long terme**, des enjeux et objectifs du Canton en matière de développement durable.
- A court terme, mettre en œuvre des **projets prioritaires** dans les domaines où le Canton a un réel potentiel d'amélioration, qui amènent des plus-values importantes ou dans lesquels le Canton est leader.
- Mettre en place une **gouvernance** du développement durable qui **renforce la transversalité** entre les départements à l'échelle stratégique, **mobilise** au niveau opérationnel les **acteurs et actrices directement concerné-e-s** par la mise en œuvre des projets prioritaires et assure un **suivi efficient**.
- Garantir un **financement** qui contribue au soutien des **projets prioritaires** du Canton, à l'impulsion de l'innovation dans le domaine du développement durable et à **mobiliser les communes, les entreprises, les associations et les individus** dans un effort collectif en sa faveur.

L'Agenda 2030 de développement durable du Canton du Valais

L'Agenda 2030 du Canton du Valais est constitué de deux parties :

- Une « **Stratégie développement durable à l'horizon 2030** » : le présent document fixe le cadre global de l'engagement en matière de durabilité de l'Etat à moyen terme. Il présente les défis et objectifs stratégiques du Valais en la matière.
- Un « **Programme opérationnel développement durable pluriannuel** » : établi pour 4 ans et revu annuellement dans le cadre de la mise à jour de la planification intégrée pluriannuelle, il sert, en particulier, à promouvoir l'innovation en matière de durabilité. Il définit, aussi en terme de ressource budgétaire, les projets phares du Conseil d'Etat en matière de développement durable. Il précise également les moyens de mise en œuvre de ces projets (organisation, financement, suivi et évaluation, communication interne et externe, partenariats) qui seront intégrés aux mandats de prestations des services concernés. Ce deuxième document sera établi de façon participative dans les mois suivant l'adoption de la « Stratégie développement durable à l'horizon 2030 », en coordination et en cohérence avec l'élaboration de la prochaine planification intégrée pluriannuelle.

Gouvernance

La « Stratégie de développement durable à l'horizon 2030 » et le « Programme opérationnel de développement durable pluriannuel », sont adoptés par le Conseil d'Etat. Celui-ci en délègue la mise en œuvre à une direction stratégique et opérationnelle (DSOP), constituée de services représentant les 5 départements et du Controlling gouvernemental, et en nomme les membres pour une période de 4 ans. La DSOP travaille dans un esprit d'ouverture et de concertation pour assurer l'adhésion et l'engagement de l'ensemble des services cantonaux. La DSOP est accompagnée, pour le suivi opérationnel, de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM).

Vision territoriale transversale : programmes/planifications existants

Le **Programme Gouvernemental** adopté par le Conseil d'Etat en décembre 2017 a permis de donner le cap à l'Etat et à son administration pour sa conduite stratégique à moyen et long terme.

L'Agenda 2030 du Valais approfondit et apporte des précisions en matière de durabilité sur les thématiques qui y sont abordées, déroulant une vision du Canton qui développe ses atouts de façon durable et collective.

La **Planification directrice cantonale**, qui comprend le Concept cantonal de développement territorial (CCDT) et le Plan Directeur cantonal (PDC), représente un des outils clés pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du Canton. Le PDC, lequel contient également des thèmes transversaux étroitement liés au développement durable, est guidé par les principes directeurs suivants :

- Développer les espaces constituant le territoire valaisan de manière différenciée, complémentaire et solidaire
- Valoriser et préserver le cadre de vie et les ressources naturelles de manière équilibrée
- Renforcer la connexion et l'ouverture vers l'extérieur
- Promouvoir les coopérations à l'échelle supra-communale

Parmi les autres documents stratégiques multisectoriels fournissant un cadre existant dans lequel le développement du Canton peut se planifier de façon durable, on peut citer les éléments suivants :

- Concept mobilité 2040
- Plan cantonal de mesures pour la protection de l'air
- Projet de 3^{ème} correction du Rhône
- Stratégie culture
- Stratégie eau
- Stratégies énergétiques
- Stratégie de développement économique

Contexte

Le concept de développement durable et ses principes fondamentaux

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Cette définition du développement durable, parue dans le *rapport Brundtland* publié par la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* en 1987, est la plus communément admise et celle également adoptée par la Suisse. Elle comprend l'idée que les ressources de notre planète sont limitées et qu'il est nécessaire de les gérer de manière équitable et raisonnée pour satisfaire aux besoins de chacun-e et sur le long terme.

Le terme de développement durable a été popularisé dès le sommet de la terre de Rio en 1992 et propose un développement qui puisse satisfaire de manière équilibrée à trois principes, sans les hiérarchiser : le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement.

Quel que soit le chemin choisi par les collectivités pour atteindre l'objectif d'un développement durable, un certain nombre de principes fondamentaux doivent guider leur démarche¹ :

1. Responsabiliser l'humain face à l'avenir

Cela signifie promouvoir la dignité humaine, le principe de précaution, celui de la solidarité, celui du pollueur-payeur, celui de la défense de l'intérêt commun sur l'intérêt individuel et celui de la responsabilité civile, conditions fondamentales d'une action viable à long terme.

2. Prendre en compte de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable

Ce principe peut être appliqué avec plus ou moins de rigueur. Le Canton, tout comme la Confédération helvétique, accepte la possibilité d'une interchangeabilité limitée entre les différentes dimensions, pour autant que des exigences sociales, économiques et environnementales minimales soient respectées.

3. Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques

Le développement durable n'est pas une politique sectorielle parmi d'autres, mais un concept, un mode de réflexion et de travail à intégrer dans tous les domaines politiques. Il fait partie de la culture de l'administration cantonale, de l'ADN des valaisannes et de valaisans.

4. Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence

Le développement durable doit favoriser une vision transversale, intégrée en amont des processus de planification et de pilotage, afin de favoriser des prises de décision issues d'une approche globale et cohérente.

5. Atteindre un développement durable par le partenariat

Ce principe demande une étroite collaboration entre tous les niveaux de l'Etat (Confédération, cantons, communes) et l'implication de la société civile, de la science et du secteur privé dans la mise en œuvre du développement durable.

¹ Adapté de la « Stratégie pour le développement durable 2016-2019 » de la Confédération suisse.

Contexte international

Entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016, les 17 « Objectifs de développement durable du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 » (ODD 2030), réunissent et renouvellent, à l'échelle internationale, le processus en faveur d'un développement durable (« l'Agenda21 » de Rio) et le processus de lutte contre la pauvreté (« Objectifs du Millénaire pour le Développement »). Les ODD 2030 impliquent toutes les nations, favorisées et moins favorisées, et intègrent toutes les composantes du développement durable. Un fort accent est également mis sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs.

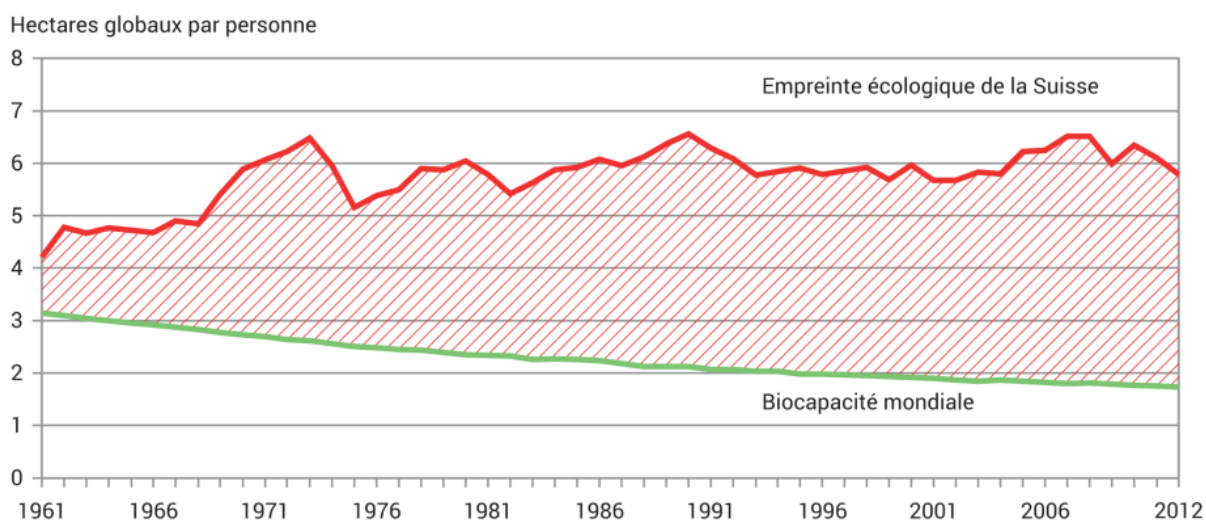
<p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p> 	<p>ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE</p>	<p>2 FAIM «ZÉRO»</p> 	<p>ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE. AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE</p>	<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> 	<p>PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE</p>
<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> 	<p>ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE</p>	<p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> 	<p>PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES</p>	<p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> 	<p>GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU</p>
<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> 	<p>GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE</p>	<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> 	<p>PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS</p>	<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> 	<p>BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION</p>
<p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p> 	<p>RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE</p>	<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> 	<p>FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉILIENTS ET DURABLES</p>	<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 	<p>ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES</p>
<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 	<p>PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS</p>	<p>14 VIE AQUATIQUE</p> 	<p>CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>	<p>15 VIE TERRESTRE</p> 	<p>PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE. GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ</p>
<p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> 	<p>PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES</p>	<p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> 	<p>RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER</p>		

Contexte national

Inscrite dans la Constitution fédérale, la mise en œuvre du développement durable fait l'objet d'une stratégie gouvernementale, actualisée tous les 4 ans depuis 1997. Cette stratégie est incluse depuis 2009 dans le programme de législature du gouvernement. Elle le complète en proposant une vision transversale et orientée sur le long terme des thématiques traitées.

Dès 2016, la Confédération a adapté sa stratégie avec pour objectif d'aligner l'engagement de la Suisse sur les 17 ODD et leurs 169 cibles. Elle a fait l'effort de traduire, organiser et prioriser ces objectifs pour retenir les 9 champs d'action thématiques pertinents pour la Suisse. Cette stratégie est le fruit d'un dialogue mené avec des représentants des milieux politiques, économiques, scientifiques, ainsi que de la société civile.

Empreinte écologique de la Suisse en comparaison avec la biocapacité mondiale



Source: Global Footprint Network

© OFS, Neuchâtel 2016

Légende : Malgré les efforts engagés pour tendre vers un développement durable, aujourd'hui la Suisse utilise toujours plus de ressources que ce que l'écosystème Terre peut supporter. Elle participe donc à l'épuisement de cet écosystème et des bases nécessaires à la vie.

Défis et objectifs pour le Valais

« La Stratégie développement durable à l'horizon 2030 du Canton du Valais » constitue le cadre qui permet au Canton de structurer son engagement en matière de développement durable et de contribuer aux objectifs nationaux et internationaux. C'est pourquoi les défis et objectifs pour le Valais sont organisés de manière similaire à ceux de la Confédération avec, toutefois, une adaptation de la matière et de son organisation à la réalité et aux possibilités d'action du Canton.

En particulier, le Conseil d'Etat fait ressortir le champ thématique de l'**exemplarité**. Il distingue ainsi l'action sur le territoire cantonal, menée à travers les différentes politiques publiques, du fonctionnement de l'administration cantonale. Celle-ci, en tant qu'institution, se doit d'être exemplaire pour être cohérente avec les engagements pris dans les politiques publiques et servir de modèle aux entreprises et habitant-e-s du Valais. Afin d'assurer cette exemplarité, l'institution se donne le droit d'expérimenter de nouvelles pratiques en tant que laboratoire, afin de promouvoir l'innovation en matière de développement durable dans l'ensemble du canton.

Les 10 champs thématiques retenus pour le Valais sont donc :

1. Consommation et production	Réduction de l'impact environnemental des modes de production et de consommation et amélioration des conditions sociales de production
2. Développement territorial, mobilité et infrastructure	Valorisation du patrimoine architectural et construit, utilisation économe du territoire et des ressources, sécurité et qualité de vie pour la population
3. Energie et climat	Valorisation des ressources énergétiques indigènes et renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique
4. Ressources naturelles	Application du principe de précaution dans l'utilisation des ressources naturelles et valorisation de ces dernières pour une réduction de l'impact des activités humaines
5. Système économique	Concentration sur une croissance qualitative pour assurer une prospérité de la population sans dépassement des limites écologiques
6. Formation, recherche, innovation	Renforcement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour assurer la résilience et la capacité d'adaptation des individus et de la société
7. Lutte contre la pauvreté	Réduction des risques de précarité et garantie du minimum vital pour tou-te-s
8. Cohésion sociale et égalité des genres	Réduction de tous types d'inégalité, promotion de l'égalité des chances et développement de perspectives d'avenir pour chacun-e dans une société ouverte et respectueuse des identités
9. Santé	Maintien de l'accès pour tou-te-s à des conditions de vie et à des prestations qui favorisent une bonne santé, un bien-être physique et psychique
10. Exemplarité	Renforcement de l'intégration des dimensions économiques, environnementales et sociales dans toutes les actions de l'administration cantonale

1. Consommation et production



Vision

Les communes, les entreprises et les citoyen-ne-s valaisan-ne-s sont partenaires de l'Etat dans un effort collectif, et contribuent, par des modes de consommation et de production responsables, à la préservation durable des ressources et à des modes de production éthiques. La production de biens et services est fondée sur le principe de circularité ; elle a limité l'utilisation de matières premières, optimisé le recyclage et fortement réduit le volume de déchets produits. Les consommateurs et les consommatrices sont conscient-e-s de l'impact social et environnemental de leurs achats, privilégiant les produits et services locaux ; elles et ils ont diminué leurs déchets et augmenté leur recyclage.

Défis

Région de montagne aux capacités de production limitées, le Valais est fortement tributaire des importations pour son approvisionnement. Il est essentiel de réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs de notre consommation, qu'ils interviennent dans notre Canton ou dans les régions productrices.

Au niveau de la production indigène, l'industrie, l'agriculture et la distribution ont une responsabilité partagée quant à la mise sur le marché de produits de consommation respectueux de l'environnement sur l'ensemble de leur cycle de vie. Les produits régionaux doivent être valorisés et les circuits courts favorisés.

Les atteintes existantes aux milieux naturels, au paysage et aux ressources doivent être corrigées et évitées à l'avenir. En matière de production de déchets urbains, les pratiques des citoyen-ne-s valaisan-ne-s doivent encore sensiblement évoluer pour augmenter le taux de recyclage et diminuer la quantité de déchets produits.

Objectifs stratégiques

- Renforcer la responsabilité environnementale et sociale des entreprises valaisannes, en particulier dans les processus de production et de distribution.
- Assurer le maintien d'une production agricole locale et renforcer des modes de production agricole respectueux de l'environnement.
- Favoriser la consommation de produits régionaux (cuisine collective, circuits courts).
- Renforcer la capacité des consommateurs et consommatrices à faire des choix tenant compte des aspects environnementaux et sociaux de production et de distribution.
- Tendre vers une économie circulaire en soutenant l'écoconception, en limitant la production de déchets (fabrication, transport, distribution, consommation) et en augmentant le recyclage (infrastructures, sensibilisation).
- Soutenir et saisir l'opportunité de la numérisation de l'économie pour renforcer chacun des points susmentionnés.

Chiffres clés

- 18.6% : part des surfaces bio dans la surface agricole utile totale du Valais en 2017 (CH : 13.1%)¹.
- 418 kg/EQH : production annuelle de déchets urbains et de déchets industriels banals (DIB) par habitant en Valais en 2007 (CH 2006 : 352 kg/EQH).²
- +37% : croissance prévue du trafic de marchandises en Suisse d'ici 2040.³
- 38% : Part des surfaces de promotion de la biodiversité qualité 1 (ex. prairies extensives, peu intensives, arbres fruitiers hautes tiges, surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle, etc.) par rapport aux surfaces agricoles totales (CH : 16%).⁴
- 70% : Part des surfaces en réseau biodiversité par rapport aux surfaces de promotion de la biodiversité qualité 1 (CH : 75%).⁴

2. Développement territorial, mobilité et infrastructures



Vision

Le territoire valaisan est aménagé en fonction de ses spécificités climatiques et topographiques alpines, il allie des espaces densifiés dans lesquels il fait bon vivre et des espaces ouverts et naturels. Des terres attractives sont disponibles pour l'agriculture tant en plaine et sur les coteaux qu'en montagne. La qualité et la diversité du paysage sont préservées. La sécurité et la qualité de vie de la population sont garanties par des infrastructures adaptées et fonctionnelles. Mobilité et aménagement du territoire sont planifiés de façon concertée et favorisent l'intégration régionale. La mobilité douce et les transports publics permettent aux habitant-e-s d'accéder aux services essentiels de la collectivité.

Défis

L'étalement géographique de la population et la tendance au mitage du territoire valaisan engendrent des besoins accrus en infrastructures et exercent une forte pression sur le paysage l'environnement et l'agriculture. Compte tenu de l'accroissement démographique prévu, les mesures identifiées et prises en compte dans le CCDT et le PDc pour densifier les zones habitées tout en y maintenant la qualité de vie et la qualité du bâti sont cruciales.

Les infrastructures valaisannes, dont celles de la mobilité, sont au cœur d'enjeux liés à la sécurité, à l'économie, à l'aménagement du territoire ou encore à la protection de l'environnement, qui peuvent être parfois contradictoires. La topographie très montagneuse du Canton ne laisse que peu de place pour les infrastructures. Ainsi, l'impact de ces dernières sur le territoire est important, en particulier pour les grands projets (achèvement de l'autoroute A9, etc.). L'exposition aux dangers naturels (tremblements de terre, crues, glissements de terrain, chutes de pierres, éboulements, avalanches) est une importante contrainte supplémentaire.

De par ses conditions topographiques particulières, le Valais est fortement tributaire d'un réseau routier dense et pour lequel les charges d'entretien sont élevées. Les opportunités offertes par les surfaces annexes bordant les infrastructures de mobilité en termes de connectivité pour la faune et la flore sont encore largement sous-exploitées. Le taux d'utilisation des transports publics pour se rendre au travail est faible en comparaison nationale, malgré un réseau facilement accessible pour une grande partie de la population, mais dont les horaires ne sont pas adaptés car trop peu fréquents ou inexistantes en soirée. Les visions transversales existant au niveau cantonal requièrent une réelle mise en synergie et une communication continue entre les secteurs afin d'encourager le développement de projets régionaux et d'agglomération, et l'élaboration de solutions de mobilité durables et multimodales.

Objectifs stratégiques

- Concentrer le développement dans les zones déjà urbanisées, conserver les terres agricoles et préserver les paysages naturels, tant en plaine qu'en montagne.
- Assurer la protection des personnes et des biens par la réalisation de R3 en améliorant le paysage, l'offre tourisme-loisir et la mobilité le long du fleuve et dans la plaine.
- Prendre en compte les contributions directes et indirectes des écosystèmes à la survie humaine ainsi qu'à sa qualité de vie (services écosystémiques tels que l'atténuation de l'érosion, la pollinisation, le stockage de carbone) dans les décisions ayant un impact sur le territoire.
- Mettre en adéquation les infrastructures de mobilité avec les objectifs de l'aménagement du territoire.
- Organiser les activités dans le territoire de manière à limiter le besoin en déplacements.
- Couvrir les besoins en mobilité par un système de transport multimodal interconnecté, efficace, économique et écologique, limitant au maximum les émissions de gaz à effet de serre.
- Mettre en œuvre une pratique d'entretien appropriée des surfaces annexes bordant les infrastructures de mobilité afin d'assurer les besoins en connectivité pour une partie de la faune et de la flore.

- Développer les villes et villages de manière coordonnée en dépassant les frontières administratives.
- Assurer un développement urbain alliant qualité de vie, inclusion et cohésion sociale, et respect de l'environnement (logement, espaces publics, infrastructures culturelles, sportives et de loisirs, maîtrise des nuisances).
- Construire et exploiter les bâtiments et infrastructures de manière économique, économe en ressources, accessible économiquement et respectueuse par une maîtrise des nuisances.
- Préserver et entretenir le patrimoine bâti et assurer une culture du bâti de grande qualité.
- Protéger les personnes, les zones habitées et les infrastructures contre les dangers naturels, et limiter la création de nouveaux risques avec des investissements éclairés.

Chiffres clés

- +12% : Croissance de la population résidante permanente en Valais entre 2015 et 2025 (scénario moyen, CH :+10%).⁵
- 73% : part de la population valaisanne qui vit dans l'espace urbain (plaine du Rhône) (CH : 82.5%, 2015).⁶
- 522m²/hab. : surface de zones à bâtir par habitant (CH : 291 m²/hab.).⁷
- 640m²/hab. : surface d'habitat et d'infrastructure par habitant en Valais (CH : 407m²/hab., 2009).⁸
- -10.7% : perte des surfaces agricoles dans les Alpes centrales et occidentales entre 1985 et 2009 (CH : 5.4 %).⁹
- 25% : surface du Canton figurant à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP).¹⁰
- 13% : part des pendulaires utilisant le transport public comme principal moyen de transport pour se rendre sur leur lieu de travail (CH : 27%, 2015).¹¹
- 71% : part de la population valaisanne habitant à moins de 2 km d'une gare ferroviaire.¹²
- 34% : part de la population vivant dans des zones inondables en Valais.¹³
- 20% : part de la population suisse exposée à des valeurs excessives de bruit routier durant la journée (17% la nuit).¹⁴

3. Energie et climat



Vision

Cœur énergétique de la Suisse, le Valais joue un rôle de modèle par sa force d'innovation et la mise en valeur d'un patrimoine extraordinaire. La culture de l'efficacité énergétique est une évidence, et la production d'énergies renouvelables ayant fortement augmenté, le Valais se rapproche de l'indépendance énergétique. Il a pris des mesures d'adaptation au changement climatique favorisant la résilience des différents secteurs économiques, ainsi que la sécurité et la qualité de vie de la population.

Défis

Même si les émissions de gaz à effet de serre diminuent en Suisse, elles doivent encore fortement être réduites pour atteindre les objectifs fixés par le Protocole de Paris. Les efforts doivent se poursuivre pour réduire les émissions dues à la mobilité, au chauffage des bâtiments et aux autres activités, notamment économiques et touristiques.

En tant qu'important producteur d'énergies renouvelables, le Valais a un rôle particulier dans la réalisation des objectifs de la Stratégie énergétique 2050 et pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique du pays. Il faut malgré tout s'attendre à des conflits potentiels entre la réalisation de ces objectifs et divers enjeux environnementaux, notamment dans le domaine de la protection des milieux naturels, des ressources et du paysage. Ceci exigera une pesée des intérêts à l'échelle du territoire cantonal.

Région de montagne et touristique, le Valais est particulièrement touché par les effets du changement climatique. Outre l'augmentation des risques de dangers naturels, qui menacent population et infrastructures, les effets du changement climatique touchent également à la qualité de vie de la population - principalement dans les agglomérations - et modifient les conditions cadres pour certains secteurs économiques, en particulier le tourisme et l'agriculture.

Objectifs stratégiques

- Réduire la consommation d'énergie par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, des installations techniques et des véhicules.
- Réduire la dépendance énergétique en augmentant la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et locale pour couvrir les besoins en chaleur, en électricité et en mobilité.
- Renforcer les mesures de sensibilisation aux économies d'énergie auprès de la population et des jeunes.
- Viser un approvisionnement énergétique durable des zones urbaines et des villages grâce à la planification énergétique territoriale.
- Valoriser le Valais « cœur énergétique de la Suisse », mettre en évidence sa force d'innovation et son patrimoine hydraulique (eau et infrastructures).
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie cantonale climatique qui mette un fort accent sur l'adaptation (risques et opportunités).
- Augmenter la capacité de l'économie et de la société valaisanne à anticiper et s'adapter au changement climatique (santé publique, tourisme, agriculture, dangers naturels, qualité de vie dans les villes).

Chiffres clés

- -20% : réduction des surfaces englacées du bassin-versant du Rhône entre 1973 et 2010.¹⁵
- 80% : surface des glaciers suisses qui pourrait disparaître d'ici à 2100.¹⁶
- +1° : hausse de la température moyenne à Sion en 20 ans, la plus élevée de Suisse selon Météosuisse.
- -10% : baisse des précipitations à Sion en 20 ans selon Météosuisse.

- 60% : dépendance de l'approvisionnement énergétique du Valais vis-à-vis des énergies fossiles (2015, hors électricité d'origine fossile).¹⁷
- 36% : part de la consommation d'énergie (énergie finale écoulée) liée aux transports dans la consommation totale d'énergie en Suisse.¹⁷
- 39% : part des émissions de CO2 imputable aux transports dans la consommation totale d'énergie en Suisse (2016).¹⁸
- 16.8% : part de la production valaisanne d'électricité dans la consommation d'électricité de la Suisse.¹⁹

4. Ressources naturelles



Vision

Le Valais tient compte des capacités limitées de la planète et de la nécessité de préserver les milieux naturels. Il a fortement réduit son impact sur l'environnement. Des conditions cadres favorisent un approvisionnement raisonné en ressources de qualité. La résilience des espèces et des écosystèmes contribuant au bien-être de la population sur le long terme est reconnue et améliorée. Le Valais prend particulièrement à cœur son rôle de réserve de biodiversité alpine. L'état des milieux naturels et le statut des espèces menacées se sont améliorés.

Défis

Le Valais dispose d'une diversité d'espèces animales et végétales supérieure à la moyenne suisse. Sur une portion importante du territoire, les milieux qui les abritent subissent des pressions constantes conduisant indéniablement à une diminution des aptitudes à conserver cette diversité. Qui plus est, le flux de certaines espèces non indigènes et le changement climatique menacent l'équilibre actuel des milieux naturels, notamment des forêts. Les espèces possèdent une valeur intrinsèque d'existence. La biodiversité fournit en outre des services indispensables qui ont une grande valeur économique et sociale et que la technique ne peut que difficilement remplacer (ex. pollinisation, protection contre l'érosion). Ces services risquent de fortement diminuer avec le déclin de la faune et de la flore, créant de nouveaux risques pour le bien-être de la population et le fonctionnement de l'économie, et engendrant des coûts élevés pour la société valaisanne à moyen et long terme.

Malgré une amélioration constante de la qualité de l'eau et de l'air en Valais, des efforts doivent être poursuivis afin de diminuer la quantité d'émissions produites et d'optimiser leur élimination. Le taux de raccordement au réseau des STEP peut encore être amélioré. Celles-ci doivent elles-mêmes faire face à des quantités trop importantes d'eaux claires parasites (ECP). L'efficacité des STEP s'avère parfois insuffisante pour éviter la pollution des eaux, en particulier par les micropolluants. La qualité des eaux de surface bénéficierait aussi d'une amélioration de l'écomorphologie des cours d'eau. Une grande portion du réseau hydrologique nécessite ainsi des mesures de revitalisation, de rétablissement du charriage et de la migration piscicole, et d'atténuation des éclusées. En outre, il existe encore des lacunes importantes dans la connaissance des systèmes géo-hydrologiques du Canton. L'acquisition, la compilation et l'étude de données doivent être développées pour assurer une gestion intégrée et durable de la ressource hydrique du Canton et éviter de futurs conflits d'usage.

Les concentrations d'ozone dans l'air sont un problème majeur tant pour l'homme que pour la végétation. L'ozone est formé dans l'air à partir des composés organiques volatils (COV) et des oxydes d'azote résultant surtout du trafic motorisé (45%) mais aussi de l'industrie et de l'artisanat (23%), et des chauffages des ménages (12%). Les concentrations élevées d'ozone dans l'air nuisent à la santé publique car elles peuvent déclencher des atteintes aux voies respiratoires, inflammations et problèmes cardio-vasculaires. En Valais, la valeur critique avec effet sur la végétation (AOT 40) est constamment dépassée, avec pour conséquences des réductions de rendement agricole et la fragilisation des forêts.

Dans la plaine du Rhône, les pratiques industrielles ainsi que l'urbanisation exercent une forte pression sur le sol, mettant en péril ses fonctions essentielles. Ces activités, de même que l'agriculture, affectent aussi les sols au niveau qualitatif et malgré les efforts investis, les surfaces de sols atteints ou menacés de pollution sont encore importantes.

Objectifs stratégiques

- Préserver et restaurer la biodiversité dans son ensemble et en particulier les espèces rares ou menacées, pour lesquelles le Valais endosse une responsabilité particulière à l'échelle nationale et internationale.
- Préserver la diversité des milieux, améliorer la qualité des aires protégées et assurer une bonne connectivité de ces dernières. Les surfaces annexes bordant les infrastructures de mobilité offrent une opportunité d'assurer les besoins en connectivité pour une partie de la faune et de la flore, moyennant la mise en œuvre de pratique d'entretien appropriée.

- Gérer les forêts de manière innovante, efficace et proche de la nature dans le respect de leur multiples fonctions (production de bois, protection, biodiversité, loisirs).
- Préserver le potentiel de production agricole en termes de quantité de surface et améliorer leur qualité (structure et dépollution des sols).
- Assurer une évolution harmonieuse et modérée des paysages traditionnels et naturels importants.
- Créer une plateforme « paysage » interservices pour favoriser des approches transversales.
- Améliorer la connaissance et la qualité des milieux aquatiques (qualité des eaux souterraines et des eaux de surface mais également la qualité biologique des rivières).
- Assurer un approvisionnement irréprochable en eau potable (qualité et quantité).
- Diminuer les rejets de micropolluants dans l'eau, notamment en diminuant les risques dans l'agriculture (produits phytosanitaires).
- Réduire les émissions excessives de polluants atmosphériques en particulier l'ozone et les particules fines, notamment par une meilleure efficacité énergétique des installations de chauffage, par la promotion de véhicules peu polluants et des mesures renforcées dans l'industrie.
- Préserver les multiples fonctions du sol et assainir les sols pollués.
- Diminuer les rejets de polluants dans les sols.
- Valoriser les ressources minérales et les ressources en eau du sous-sol.
- Améliorer la connaissance et la sensibilité aux ressources naturelles de la population, en particulier des jeunes et des professionnels valaisans.

Chiffres clés

- 35 % : plus d'un tiers des espèces sont menacées en Suisse (liste rouge IUCN)²⁰
- 4 : nombre de couples (trio) de Gypaètes barbus installés en Valais en 2016²¹ (CH : 12 couples en 2015)²² suite au programme de réintroduction dans les Alpes.
- -20% : perte de la superficie des prairies et pâturages secs en Suisse entre 1996 et 2006 (-95% en 1 siècle).²³
- 23% : surface cantonale recouverte de forêt (CH : 8.9%), dont 4% classés en réserve forestière.²⁴
- 367 : nombre de biotopes valaisans inscrits dans des inventaires fédéraux (env. 9% de la surface totale de tous les biotopes d'importance nationale).²⁵
- 1'200 : nombre de sites figurant au cadastre cantonal des sites pollués, parmi lesquels près d'un tiers ont nécessité ou nécessitent une évaluation de la mise en danger de l'environnement.²⁶
- 27% : réseau hydrographique principal dégradé en Valais (env. 400 km 1800 km analysé).²⁷
- 96.5% : part de la population permanente et saisonnière raccordée à l'une des 79 STEP du Canton.²⁸
- 60% : part de la population valaisanne exposée à des concentrations excessives de particules fines (PM10) en 2010 contre 40% en moyenne suisse.²⁹
- 4 milliards : coûts sanitaires annuels en Suisse dus à la pollution de l'air (frais médicaux, pertes de production, frais de réoccupation, coûts immatériels).³⁰

5. Système économique



Vision

Orienté vers la qualité et une haute valeur ajoutée, le développement économique du Valais est au service de ses habitant-e-s. Il offre des perspectives professionnelles à l'ensemble de ses habitant-e-s, contribue à la satisfaction des besoins de chacun-e et la réduction des inégalités sociales. Il est fondé sur un partenariat social renforcé entre les pouvoirs publics, les syndicats et les entrepreneurs et tient également compte des spécificités des différentes régions de plaine et de montagne. Il contribue à assurer une occupation du territoire décentralisée mais concentrée autour des centres existants.

Défis

Afin d'augmenter son attractivité envers la main d'œuvre hautement qualifiée, l'économie valaisanne requiert une orientation stratégique en matière de développement économique qui soit, comme amorcé avec la politique régionale du 12 décembre 2008 (LPR), axée sur les systèmes à valeur ajoutée, l'innovation et l'entreprenariat. Le Canton doit par ailleurs prêter une attention particulière à l'amélioration et à la valorisation de ses facteurs de localisation.

Le Canton vise un marché du travail équilibré entre l'offre et la demande qui assure à ses citoyens des perspectives professionnelles leur garantissant une participation optimale au marché de l'emploi et, à ses entrepreneurs, le capital humain leur permettant de mener à bien une activité économique. Il doit en outre être attentif à ce que le marché du travail offre des possibilités d'intégration concrètes aux personnes dont, pour des raisons diverses (santé, formation, etc.), l'employabilité est faible.

Le Canton entend soutenir les entreprises qui offrent des conditions de travail à la fois attractives et respectueuses des dispositions légales et salariales en vigueur. Il veille ainsi à assurer une saine concurrence et à promouvoir la santé et la sécurité au travail.

Afin de maintenir la population sur l'ensemble du territoire et limiter les déplacements domicile–lieu de travail, le Canton doit continuer de soutenir un développement économique diversifié, qui tienne compte des besoins spécifiques des différentes régions - vallée du Rhône, centres touristiques ou zones rurales - et des disparités régionales, et qui permette de promouvoir des entreprises dans tous les types d'espaces (occupation décentralisée concentrée) et les modes de travail alternatifs (télétravail, hub de coworking décentralisés, etc.)

L'établissement, la mise en fonction et le développement des pôles de recherche cantonaux situés dans la plaine du Rhône (sites technologiques et industriels) est une priorité stratégique pour permettre la réalisation de leur fort potentiel.

Dans un espace utile restreint avec une forte pression sur le territoire, l'encouragement à la gestion durable des ressources reflétée dans la LPR doit se poursuivre, notamment au travers de la sélection de projets de développement économique soutenus par le Canton.

Le tourisme valaisan doit faire face à de nouveaux défis, liés notamment aux changements climatiques ou encore au contexte macroéconomique. L'impact du tourisme sur le paysage et les ressources doit être monitoré et au besoin amendé pour garantir l'attractivité de la région à long terme. Pour exemple, les objets d'importance nationale comme les parcs naturels complètent l'offre et permettent de développer le tourisme 4 saisons.

Le Valais produit 3 fois plus d'électricité qu'il n'en consomme. Dans ce secteur économique clé et en pleine transition, les objectifs fédéraux et cantonaux, avec le rapatriement progressif en mains valaisannes des aménagements hydro-électriques, et le développement de nouvelles technologies posent des défis techniques et financiers d'importance.

Objectifs stratégiques

- Favoriser la création, le maintien et l'installation d'entreprises compétitives, innovantes et diversifiées qui offrent à la population du Valais des emplois, une juste rémunération et des conditions de travail attractives.
- Optimiser les conditions cadres pour développer l'attractivité de la place économique valaisanne, faciliter les démarches administratives et développer les modes de travail alternatifs (télétravail, hub de coworking décentralisés, etc.).
- Assurer le maintien et le développement des conventions collectives, la surveillance du marché du travail et, en cas d'observation de sous-enchère abusive, la prise de mesures d'accompagnement ciblées, négociées avec les partenaires sociaux (patronaux et syndicaux).
- Lutter contre les concurrences déloyales, notamment en soutenant, là où cela est possible, l'attribution des marchés publics aux entreprises locales exemplaires.
- Assurer un service public de l'emploi efficient, avec tous les acteurs économiques du Canton, et poursuivre une stratégie de mesures du marché du travail visant à maintenir les personnes sur le marché du travail, qualifier celles en recherche d'emploi et permettre aux entreprises de conserver leur savoir-faire.
- Maintenir le citoyen dans le monde du travail en intégrant rapidement et durablement les demandeurs d'emploi dans le marché du travail y compris les personnes en panne d'insertion sociale et professionnelle.
- Développer les interactions entre l'économie et la formation, en particulier les hautes écoles.
- Valoriser les pôles de développement économique, y développer des filières à haute valeur ajoutée et renforcer leur accessibilité en transports publics et par la mobilité douce.
- Encourager les complémentarités au sein et entre les domaines d'activité afin d'augmenter la valeur ajoutée des produits.
- Favoriser un tourisme valaisan compétitif durant les 4 saisons, privilégiant la construction et la commercialisation de lits ayant un fort taux d'occupation, résilient face au changement climatique, qui respecte, protège, gère les ressources nécessaires à sa propre existence, et qui favorise l'innovation.
- Faire de la culture et du sport des facteurs de développement économique et touristique.
- Accompagner la transition de l'économie électrique vers un modèle qui permette l'optimisation de l'approvisionnement électrique du canton et la valorisation optimale de l'ensemble des productions.
- Entraîner l'agriculture dans une dynamique de valeur ajoutée.

Chiffres clés

-
- 3.9% : taux de chômage en VS en 2016 (CH : 3.3%).³¹
- 6^{ème} : rang du Canton en matière de revenu librement disponible (montant restant après déduction de toutes les dépenses obligatoires et fixes).³²
- 24^{ème} : rang du Canton en matière de revenu net moyen par habitant-e.³³
- 0.8% : croissance de l'économie valaisanne en 2017 selon les estimations de BAK Economics (CH : +1.0%).
- 3^{ème} : rang du Canton en matière de valeur ajoutée nette par hectare de surface agricole utile.³⁴
- 1,2 mia : montant estimé du chiffre d'affaire annuel réalisé au noir en Valais, somme échappant à l'impôt et aux assurances sociales.³⁵

6. Formation, recherche, innovation



Vision

Le Valais dispose d'un système de formation, de recherche et d'innovation (FRI) de haute qualité, adapté au contexte socio-économique, résilient et accessible à tout-e-s. Le Valais est un pôle leader dans les Alpes pour la recherche et l'innovation dans les domaines du développement durable, de l'énergie, des nouvelles technologies issues de la digitalisation de l'économie et de la société et ainsi que des biens et services liés à la « qualité de vie », au bien-être et à la santé de la population.

Défis

En Valais, les résultats scolaires sont très bons en comparaison nationale, mais le nombre de personnes sans formation post-obligatoire reste cependant élevé. L'hétérogénéité croissante de la population, l'évolution des modes de vie et de la mobilité, ainsi que l'évolution des besoins de l'économie quant au niveau de qualification de la main d'œuvre posent de nouveaux défis pour maintenir l'excellence du secteur de la formation et de ses conditions cadres (ressources humaines et financières).

La promotion d'une économie « verte », qui préserve les ressources, rend l'utilisation de celles-ci plus efficace et incite à découpler leur consommation de la croissance économique, devrait s'appuyer sur un renforcement des liens entre la formation et le monde professionnel.

La Suisse figure dans le groupe de tête des pays de l'OCDE en matière d'investissement pour la recherche et le développement. En Valais, le nombre d'emplois dans les branches de haute technologie et à haut niveau de connaissance est inférieur à celui des autres cantons. Le positionnement du Valais comme pôle de compétences pour la recherche et l'innovation doit être cultivé et renforcé pour garantir son attractivité à long terme. Ce renforcement doit prendre en compte les développements importants de ces dernières années (Energypolis, antennes de l'UNIL, de l'UNIGE et de l'EPFL, HES-SO), mais aussi s'appuyer sur une stratégie de développement endogène.

Enfin, améliorer la compréhension du développement durable et de ses enjeux auprès des enfants et des jeunes de la scolarité obligatoire à l'entrée dans le monde professionnel est indispensable. Former des futurs citoyens capables par exemple de discerner les interactions entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux du monde qui les entoure et de leurs propres actions, et d'en appréhender la portée.

Objectifs stratégiques

- Favoriser l'accès de tou-te-s à une formation de qualité, sans discrimination physique, de genre, sociale, économique ou culturelle, et mobiliser les ressources et talents en friche.
- Assurer à l'économie une main d'œuvre qualifiée, qui se perfectionne et maintient son employabilité tout au long de sa vie.
- Développer une offre de formation de niveau tertiaire (ES, HES, UNI) attractive et diversifiée, de préférence « en mains valaisannes » afin de réduire la dépendance vis-à-vis des autres cantons.
- Promouvoir des modèles de formation innovants avec un financement équilibré des différents contributeurs (collectivités publiques, entités privées).
- Maintenir et renforcer la place de la recherche en Valais et le transfert d'innovation vers les entreprises locales.
- Maintenir et renforcer la capacité d'innovation et d'entrepreneuriat des individus, en particulier des plus jeunes.
- Renforcer la sensibilisation et la compréhension du développement durable dans la formation à tous les niveaux scolaires.
- Veiller à l'adéquation de la formation et de la recherche appliquée avec les besoins de l'économie valaisanne.

- Renforcer l'offre et le tissu culturels comme éléments de maintien et de développement du capital humain en Valais ainsi que de la richesse et de la diversité des expressions dans la société.
- Renforcer le bilinguisme (français/allemand) et l'apprentissage de l'anglais.
- Renforcer la recherche agronomique dans les secteurs stratégiques de l'agriculture.

Chiffres clés

- 1^{er} : rang du Canton du Valais (francophone) concernant les compétences en lecture (PISA 2012).³⁶
- 2^{ème} : rang du Canton du Valais (francophone) concernant les compétences en mathématiques (PISA 2012).³⁷
- 32.3% : part de la population résidente permanente de 15 ans et plus sans scolarité post-obligatoire en Valais (2016, CH : 24.2%).³⁸
- > 9'500 : nombre d'apprentis en Valais.³⁹
- > 42'000 : nombre d'élèves, d'étudiant-e-s, tous niveaux scolaires confondus, jusqu'à la maturité ou au diplôme.⁴⁰
- 5827 : nombre d'étudiant-e-s valaisan-ne-s ayant suivi une formation dans une haute école hors du Valais (semestre 2015-2016).⁴¹
- >1000 : postes de travail hautement qualifiés dans les institutions de formation et de recherche en Valais (HES-SO Valais-Wallis, EPFL Valais Wallis, Idiap, UniDistance, etc.).⁴²

7. Lutte contre la pauvreté



Vision

Le Canton veille à la couverture des besoins fondamentaux pour tou-te-s et offre à chacun-e la possibilité de s'intégrer dans le monde professionnel et la société. Les risques de précarité sont minimisés et si possible anticipés. Une large part de la population s'engage en faveur de sa communauté dans un tissu social local vivant. L'Etat du Valais s'inscrit dans une vision globale du développement durable et contribue à la lutte contre la pauvreté sur le plan international.

Défis

Malgré un taux de bénéficiaires de l'aide sociale inférieur à la moyenne suisse, le Valais n'est pas exempté du problème de la précarité. Les changements démographiques en cours et à venir, notamment en lien avec le vieillissement de la population et les migrations, de même que l'évolution des modes de vie et du marché du travail, posent des défis majeurs pour assurer la couverture des besoins fondamentaux.

Répondre à ces besoins et éviter que des personnes ne tombent dans la pauvreté dépasse les limites d'une seule politique sectorielle et sollicite des interventions coordonnées et cohérentes dans plusieurs domaines (notamment formation, emploi, logement, famille, santé, étrangers, égalité, fiscalité).

Pour parvenir à un développement durable global, les pays et régions les plus riches et avancés ont la responsabilité de soutenir les populations les plus démunies et les pays les moins avancés pour que l'ensemble de la planète se dirige vers un modèle plus soutenable.

Objectifs stratégiques

- Assurer un filet social qui garantisse la dignité et le minimum vital pour tou-te-s.
- Offrir à chaque personne menacée ou confrontée à la pauvreté la possibilité de se réinsérer dans la vie professionnelle et sociale, notamment par le biais de mesures d'insertion adaptées à leurs besoins.
- Renforcer la coordination des instances et politiques qui contribuent à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.
- Favoriser la paix du travail par l'encouragement actif des partenaires sociaux au dialogue et à la conclusion d'accords de droit collectif (conventions collectives et contrats-types de travail), mais aussi par la promotion des bonnes pratiques et la responsabilisation de tous les acteurs économiques et politiques, de façon à prévenir ou à aplanir les conflits.
- Encourager la mise à disposition d'emplois durables aux citoyens.
- Réduire le risque de dumping social et salarial par des contrôles réguliers sur le terrain et des analyses par branche (mesures d'accompagnement aux Accords bilatéraux et travail au noir).
- Renforcer et coordonner la politique familiale afin de mieux soutenir les familles, avec un focus particulier sur les familles monoparentales qui sont particulièrement menacées par la pauvreté.
- Contribuer aux efforts entrepris par la Confédération à l'échelle internationale pour répondre aux besoins des plus démunis-e-s et soutenir les efforts des régions moins favorisées en faveur d'un modèle de développement durable.

Chiffres clés

- 7% : part de la population suisse vivant en dessous du seuil de pauvreté, soit 570'000 personnes.⁴³
- 24^{ème} : rang du Canton du Valais en matière de revenu net moyen par habitant-e.⁴⁴

- 1.8% : taux d'aide sociale en Valais en 2016, soit quelque 6'000 personnes dont près du tiers sont des enfants de moins de 17 ans (CH : 3.2%).⁴⁵
- 7% : taux de familles monoparentales (CH : 6%, 2015).⁴⁶
- 10 : nombre de conventions collectives existantes définissant les salaires minimaux et les conditions de travail dans les professions les plus exposées au risque de dumping sur le marché du travail valaisan.⁴⁷

8. Cohésion sociale et égalité des genres



Vision

Le Valais accompagne les évolutions sociétales et tient compte des besoins et aspirations de tous les groupes de la société. La lutte contre les inégalités à tous les niveaux constitue une priorité et contribue à l'édification d'un Canton fort et uni. L'égalité de traitement entre femmes et hommes est une réalité. Terre d'accueil, le Valais est une société ouverte, curieuse, tolérante et solidaire dans laquelle chacun-e trouve sa place et peut s'épanouir.

Défis

En Valais, l'inégalité dans la répartition des revenus est plus élevée que la moyenne nationale, ce qui constitue un risque pour la cohésion sociale. En particulier, et malgré les évolutions majeures de ces dernières décennies, les disparités de traitement entre femmes et hommes, notamment en matière de conditions de travail et de salaire, demeurent une réalité. Le Valais est en outre à la traîne en termes de représentation féminine parmi les élu-e-s politiques.

Les spécificités des différentes régions (Haut/Centre/Bas-Valais, plaine/montagne), et entre les différentes composantes culturelles et sociales de la population, posent des défis non seulement en termes de cohésion linguistique et sociale, mais également d'infrastructures et de prestations. Il s'agit notamment de trouver des équilibres entre les besoins d'une population vieillissante et ceux d'une population jeune, demandeuse de formations de haute qualité ainsi que de tissus culturels et économiques dynamiques.

Avec une population étrangère qui forme presque le quart de ses effectifs, la cohésion sociale cantonale dépend fortement d'un bon niveau d'intégration.

Objectifs stratégiques

- Améliorer la diffusion et la mise en application de la convention des droits de l'enfant de l'ONU, notamment en renforçant les mesures de protection des enfants exposés à la violence physique et psychique.
- Favoriser et promouvoir activement l'égalité dans les faits entre femmes et hommes dans la sphère professionnelle et privée.
- Etablir des mesures volontaristes pour garantir la participation des femmes dans les instances économiques, politiques et publiques et favoriser leur promotion aux postes à responsabilités.
- Lutter contre les stéréotypes de genre dans les rôles féminin-masculin, afin de permettre à chacun-e de se réaliser personnellement, familialement et professionnellement.
- Renforcer l'intégration des personnes en difficulté, y compris en situation de handicap, dans tous les aspects de la vie sociale, économique et politique et favoriser leur autonomie.
- Exploiter le potentiel de chaque génération et renforcer les liens entre les générations.
- Favoriser une intégration économique, sociale et culturelle rapide et durable des personnes migrantes en Valais, ainsi que l'égalité des chances dans tous les aspects de la vie.
- Lutter contre toute forme de discrimination y compris raciale et de genre, notamment homophobe et transphobe, et assurer un soutien aux victimes et à la communauté LGBT+.
- Préparer la population vieillissante à la digitalisation des entreprises.
- Assurer la cohésion, la solidarité et le partage de valeurs communes entre les vallées et la plaine, entre le Haut, le Centre et le Bas du Canton.
- Renforcer le bilinguisme et les échanges entre les deux régions linguistiques.
- Promouvoir une culture vivante, diversifiée et accessible comme facteur de développement individuel et collectif.
- Valoriser et encourager le bénévolat, le volontariat et la gestion participative des communs comme piliers de la société valaisanne.

- Sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel (notamment historique - Mémoire 21 Valais-Wallis) et le patrimoine naturel, et promouvoir les industries culturelles et créatives, contribuant à façonner l'identité commune.
- Développer la participation culturelle comme élément essentiel de la qualité et de la fluidité du vivre ensemble.
- Promouvoir la collaboration interinstitutionnelle en vue de l'harmonisation optimale des différents systèmes de sécurité et d'intégration, afin que les offres puissent être utilisées de manière plus efficace dans l'intérêt des personnes soutenues.

Chiffres clés

- 9^{ème} : rang du Canton du Valais en matière d'inégalité de la répartition des revenus sur la base du coefficient d'inégalité de Gini des revenus équivalents nets (2010).⁴⁸
- 25^{ème} : rang (avant-dernier devant le Jura) du Canton du Valais en termes de valeur moyenne des revenus équivalents nets (2010).⁴⁹
- 19.2% : part des élues au Grand Conseil (taux le plus faible romand, 5^{ème} le plus faible au niveau CH).⁵⁰
- Antépénultième rang du Canton du Valais en matière de nombre d'élues fédérales.
- 12.5% d'écart salarial entre hommes et femmes, 19.7% pour les cadres moyens et supérieurs.⁵¹
- 270 : cas de maltraitance envers des mineurs recensés en Valais en 2013.⁵²
- 45.6% : progression du nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de 20 à 64 ans entre 2015 et 2030 (CH +36.1%).⁵³
- 26% : part de la population de 65+ ans en Valais en 2030 (scénario moyen).⁵⁴
- 23% : part de la population résidante permanente étrangère, soit 76'173 (CH :24.6%, 2015).⁵⁵
- 11'000 : places en structures collectives et auprès du réseau de parents d'accueil dont dispose le Valais actuellement.⁵⁶

9. Santé



Vision

Le Valais offre à sa population des conditions de vie saines et épanouissantes. La population valaisanne est sensibilisée à ses responsabilités en matière de santé et chacun-e peut accéder à une offre d'activités physiques attractive. Le système de santé est efficace et efficient, il donne à chacun-e l'accès à une médecine de proximité de qualité.

Défis

Le Valais dispose d'un cadre de vie et d'un environnement propices à l'épanouissement physique et psychique de ses habitant-e-s. Cependant, avec une population croissante et vieillissante, une augmentation constante des coûts de la santé, un cadre de vie affecté par les changements climatiques, ainsi que des disparités régionales et sociales marquées, les défis en matière de santé vont devenir de plus en plus importants pour notre Canton.

A cela s'ajoutent les atteintes générées par les activités économiques comme la pollution et les conditions de travail parfois difficiles (notamment le stress), les habitudes de consommation préjudiciables, et les risques d'épidémies et de pandémies dont la fréquence et les dommages potentiels importants sont à prendre en considération.

Face à ces défis, pour la plupart partagés par le reste de la Suisse, la pénurie de main d'œuvre spécialisée dans le domaine des soins met en péril l'accès à des soins de qualité pour tou-te-s. Des solutions, y compris une meilleure maîtrise des coûts, doivent également être trouvées pour assurer un financement durable du système de santé.

Objectifs stratégiques

- Renforcer une approche globale et préventive de la santé tenant compte des facteurs déterminants (niveau de formation, situation sociale, situation environnementale, habitudes alimentaires, activités physiques, habitudes de mobilité, genre, risques de pandémies).
- Assurer l'accès pour tou-te-s et tout au long de la vie à des soins de qualité à un coût abordable.
- Adapter les infrastructures de soins aigus et des soins de longue durée aux besoins de la population et renforcer les collaborations.
- Développer de nouveaux modes de vie pour la population vieillissante.
- Soutenir les personnes aidantes qui prennent en charge le suivi de personnes âgées et/ou malades à domicile.
- Lutter contre toutes les formes de violence, en particulier celles faites aux femmes, ainsi que toutes les formes de violences domestiques.
- Lutter contre les conséquences des violences domestiques sur la santé physique et psychique des victimes.
- Contribuer à optimiser la création de postes de travail ergonomiques, sûrs et sains.
- Renforcer la capacité des personnes à adopter une attitude responsable en matière de santé.
- Promouvoir un accès pour tou-te-s à une activité sportive ou physique régulière.
- Promouvoir une alimentation saine en favorisant les produits régionaux (cuisines collectives).

Chiffres clés

- +119% : Croissance prévue de la population âgée de plus de 80 ans d'ici 2030 en Valais.⁵⁷
- 10% : part de la population valaisanne souffrant d'obésité (CH : 10.6%, 2012).⁵⁸
- 3'648 CHF : montant des prestations brutes d'assurance-maladie par an et par assuré (CH : 3'843, 2017).⁵⁹

- 506 : nombre de victimes de violences domestiques recensées en Valais en 2017.⁶⁰
- 34% : part de la population suisse active occupée se disant fréquemment ou très fréquemment stressée au travail en 2010 (contre 27% en 2000). L'étude du SECO confirme les corrélations entre le stress ressenti et le nombre de problèmes de santé.⁶¹

10. Exemplarité



Vision

L'Etat du Valais joue un rôle moteur et catalyseur dans la mise en œuvre du développement durable en intégrant les dimensions économiques, environnementales et sociales dans toutes ses politiques sectorielles. Une approche transversale assure la cohérence de ces différentes politiques. L'administration cantonale est exemplaire. Outre l'Etat, l'ensemble des acteurs et actrices au niveau local sont engagés dans un effort collectif en faveur d'un développement durable du Canton. Ce dernier renforce ses partenariats avec les autres cantons, la Confédération et ses relations transfrontalières. Afin d'assurer cette exemplarité, l'institution se donne le droit d'expérimenter de nouvelles pratiques en tant que laboratoire, afin de promouvoir l'innovation en matière de développement durable dans l'ensemble du canton.

Défis

L'Etat du Valais ne peut pas faire émerger à lui seul une société valaisanne plus durable sur le long terme. Il a besoin de bâtir des partenariats avec les différents protagonistes du développement, de coordonner et de fédérer les initiatives et les forces, en soutenant, accompagnant et récompensant les efforts. Moteur du partenariat durable, il se doit donc d'être exemplaire.

Le développement durable n'est pas une politique sectorielle de plus, mais un objectif qui implique de faire évoluer les modes de pensée et de travail. Il exige une approche transversale des problèmes pour assurer une pesée équilibrée entre des intérêts souvent divergents, de même que la cohérence de l'ensemble des décisions prises. Cet objectif doit orienter les structures, les processus de travail et les instruments de l'administration cantonale.

A l'échelle du territoire valaisan, l'administration cantonale est un acteur économique majeur. A ce titre, elle est une grande consommatrice de ressources. Que ce soit dans le domaine de l'énergie, de la gestion des déchets ou encore de la mobilité, le potentiel d'amélioration est considérable. L'Etat, premier employeur du Canton, a également une responsabilité importante en matière de conditions de travail de son personnel. Enfin, acheteur de poids, il a la capacité, par ses choix, d'influencer le marché régional de biens et services vers des offres plus respectueuses des conditions environnementales et sociales de production.

Face à des enjeux de plus en plus complexes, l'Etat a la responsabilité de fixer des priorités et de rechercher l'efficacité pour maintenir une relation saine entre les recettes et les dépenses.

Objectifs stratégiques

- Renforcer la cohérence et la transversalité des politiques publiques.
- Simplifier les processus administratifs, accroître la transparence de ses actions et renforcer la bonne gouvernance.
- Assurer la prise en compte équilibrée des aspects sociaux, environnementaux et économiques dans chaque politique sectorielle et processus de décision de l'administration cantonale.
- Tendre vers une économie circulaire.
- Offrir des conditions de travail équitables, modernes et attractives qui favorisent l'égalité des chances, la conciliation travail-famille, l'épanouissement personnel et l'identification des collaborateurs et collaboratrices à l'action de l'Etat.
- Maintenir l'attitude exemplaire de l'Etat dans son rôle de mandant et y associer l'ensemble des adjudicateurs (en particulier communaux, paraétatiques ou subventionnés).
- Promouvoir un accès facilité aux marchés publics pour les entreprises formatrices respectueuses des conditions de travail et de salaire en vigueur, en particulier celles qui découlent des conventions collectives de travail étendues (se référer aux entreprises exemplaires préqualifiées figurant sur les listes permanentes).

- Octroyer, dans le cadre des contraintes politiques et budgétaires ordinaires, les effectifs adéquats et suffisants aux institutions étatiques et paraétatiques fournissant des prestations pour les citoyens valaisans.
- Réduire les impacts sur l'environnement des activités de l'administration cantonale et de ses investissements (gestion des déchets, énergie, gestion de la biodiversité sur ses terrains, critères de durabilité ESG des placements et fonds de pension, green IT, etc.).
- Assurer l'efficacité économique, la responsabilité environnementale et l'équité sociale des achats publics.
- Assurer l'exemplarité des domaines agricoles de l'Etat.
- Assurer une gestion des finances publiques permettant une politique d'investissements favorisant un développement harmonieux du Canton.
- Mobiliser les communes, entreprises, associations, milieux scientifiques et citoyens, en faveur de pratiques durables.
- Rechercher les partenariats pour le développement durable avec les autres cantons, la Confédération, mais aussi transfrontaliers.
- Tendre vers un système de management de l'énergie (ISO 50'001), de la qualité (ISO 9001) et de management environnemental (ISO 14'001).

Chiffres clés

- 2^{ème} : rang du Canton en matière de santé financière et de qualité de la gestion financière en 2016.⁶²
- 1 : nombre de cheffe à la tête d'un service cantonal (pour un total de 39 services).⁶³
- 41% : part des cadres intermédiaires féminins en 2017 (26% en 2005).⁶⁴

Annexes

Liste des abréviations

AOT 40 : seuil de concentration d'ozone dans l'air ambiant « Accumulated Ozone exposure over a Threshold of 40 Parts Per Billion »

CCDT : Concept cantonal de développement territorial

CH : Confédération Helvétique

DSOP : Direction stratégique opérationnelle

EPF : Ecole polytechnique fédérale

ESG critères : sigle international utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière : permet d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

FDDM : Fondation pour le développement durable des régions de montagne

FRI : formation, de recherche et d'innovation

HES : Haute école spécialisée

LGBT+ : Lesbiennes, gays, bisexuels, trans et « + » pour toutes autres identités de genres et orientations sexuelles

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ODD 2030 : Objectifs de développement durable du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030

OFEV : Office fédéral de l'environnement

OFS : Office fédéral de la statistique

PDc : Plan Directeur cantonal

PISA : Programme for International Student Assessment

SECO : Secrétariat d'Etat à l'économie

STEP : Station d'épuration des eaux usées

Bibliographie

- ¹ *Portraits des cantons 2017 - Données statistiques régionales actuelles des 26 cantons*. Office fédéral de la statistique OFS, 2017.
- ² *Plan cantonal de gestion des déchets 2008*. Canton du Valais, DTEE, 2008.
- ³ *Perspectives d'évolution du transport 2040 : Trafic voyageurs et marchandises en Suisse*. Office fédéral du développement territorial ARE, 2016.
- ⁴ Communiqué par le Service cantonal de l'agriculture, SCA, Canton du Valais.
- ⁵ *Statistique de population. Perspectives démographiques à horizon 2040 Valais et ses régions*. Office cantonal de statistique et de péréquation, OCSP, Canton du Valais, 2014.
- ⁶ *Portraits des cantons 2017 - Données statistiques régionales actuelles des 26 cantons*. Calculé Office fédéral de la statistique OFS, 2017.
- ⁷ *Statistique suisse des zones à bâtir 2017*. Office fédéral du développement territorial ARE, 2016.
- ⁸ *Statistique suisse des zones à bâtir 2011*. Office fédéral du développement territorial ARE, 2010.
- ⁹ *Agriculture et alimentation, statistique de poche 2017*. Office fédéral de la statistique OFS, 2017.
- ¹⁰ Service des forêts, des cours d'eau et du paysage SFCEP (<https://www.vs.ch/web/sfcep/paysage>).
- ¹¹ *Mobilité et transports : Statistiques de poche*. Office fédéral de la statistique OFS, 2016.
- ¹² *Forces et faiblesses du canton du Valais en chiffres*. Chancellerie d'Etat, 2017.
- ¹³ *Gestion des dangers naturels, rapport du Conseil fédéral en réponse au Postulat 12.4271* déposé par Christophe Darbellay, Office fédéral de l'environnement OFEV, 2016.
- ¹⁴ *SonBASE – die GIS-Lärmdatenbank der Schweiz*. Office fédéral de l'environnement OFEV, 2009.
- ¹⁵ *Le Valais face aux changements climatiques - Effets et options d'adaptation dans les domaines de la gestion des eaux et des dangers naturels* (document de synthèse).
- ¹⁶ *Environnement 2/2017*. Office fédéral de l'environnement OFEV, 2017.
- ¹⁷ Communiqué par le Service de l'énergie et des forces hydrauliques SEFH, Canton du Valais.
- ¹⁸ *Statistique globale suisse de l'énergie 2016*. Office fédéral de l'énergie OFEN, 2016.
- ¹⁹ Calcul basé sur les chiffres de la *Statistique Suisse de l'électricité, Aperçu de la consommation d'énergie en Suisse*. Office fédéral de l'énergie OFEN, 2017.
- ²⁰ *Biodiversité en Suisse : état et évolution Synthèse des résultats de la surveillance de la biodiversité. État : 2016*. Office fédéral de l'environnement OFEV, 2017.
- ²¹ *Nouvelliste*, 27.07.2016.
- ²² Station ornithologique suisse.
- ²³ *Environnement 3/2016*. Office fédéral de l'environnement OFEV, 2016.
- ²⁴ *Guide de la forêt valaisanne*. Canton du Valais, Service forêts et paysage SFP, 2014.
- ²⁵ Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (<https://www.vs.ch/web/sfcep/biotopes>).
- ²⁶ Service de l'environnement SEN (<https://www.vs.ch/web/sen/sites-pollues-situation-valaisanne>).
- ²⁷ *Evaluation écomorphologique des cours d'eau du Valais, BD Eau Valais*.
- ²⁸ *Bilan d'épuration des eaux usées en Valais, année 2015*. Service de l'environnement du Canton du Valais, 2016.
- ²⁹ *Protection de l'air en Valais, mise en œuvre du plan cantonal de mesures et qualité de l'air en Valais, Rapport 2015*. Canton du Valais, DTEE, 2015.
- ³⁰ *Pollution de l'air et santé, Aperçu des effets de la pollution atmosphérique sur la santé*. Office fédéral de l'environnement OFEV, 2014.
- ³¹ *La situation sur le marché du travail valaisan, rapport annuel 2016*. Service de l'industrie, du commerce et du travail, Canton du Valais, 2016.
- ³² *Habitat, trajet pendulaire, crèche: où la vie est-elle la moins chère?* Crédit Suisse, 2016.
- ³³ *Annuaire statistique de la Suisse 2016*, Office fédéral de la statistique OFS, 2016.
- ³⁴ *Rapport statistique 2016*. Service cantonal de l'agriculture SCA, 2016.

-
- ³⁵ Die Größe der Schattenwirtschaft, Prof. Dr. Friedrich Schneider und Bernhard Boockmann, Johannes Kepler University Linz, 2016 (montant ramené au prorata du PIB VS). Communication du Service de protection des travailleurs et des relations du travail SPT.
- ³⁶ Enquête PISA 2012, Organisation de coopération et de développement économiques OCDE, 2012.
- ³⁷ Enquête PISA 2012, Organisation de coopération et de développement économiques OCDE, 2012.
- ³⁸ Communiqué par l'Office cantonal de statistique et de péréquation sur la base des chiffres de l'Office fédéral de la statistique OFS, 2016. Intervalle de confiance: \pm (en %): 3.1
- ³⁹ Communiqué par le Service de la formation professionnelle SFP, Canton du Valais.
- ⁴⁰ Communiqué par le Service de l'enseignement SE, Canton du Valais.
- ⁴¹ *Rapport cantonal sur les hautes écoles 2017*. Service des hautes écoles, Canton du Valais, 2017.
- ⁴² Communiqué par le Service des hautes écoles SHE, Canton du Valais.
- ⁴³ *Annuaire statistique de la Suisse 2016*, OFS, Neuchâtel, 2016
- ⁴⁴ *Annuaire statistique de la Suisse 2016*, Office fédéral de la statistique OFS, 2016.
- ⁴⁵ *Annuaire statistique de la Suisse 2016*, Office fédéral de la statistique OFS, 2016.
- ⁴⁶ *Annuaire statistique de la Suisse 2016*, Office fédéral de la statistique OFS, 2016.
- ⁴⁷ Communiqué par le Service de la protection des travailleurs et des relations du travail SPT, Canton du Valais.
- ⁴⁸ *Répartition de la richesse en Suisse. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat du 7 décembre 2010 déposé par Jacqueline Fehr (10.4046)*. Département fédéral des finances DFF, Administration fédérale des contributions AFC, 2015. Pour information, l'inégalité est en général plus élevée parmi les cantons présentant un plus haut niveau de revenu. Font toutefois exception le Tessin et le Valais avec une inégalité plus élevée malgré un niveau de revenus inférieur à la moyenne nationale.
- ⁴⁹ *Répartition de la richesse en Suisse. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat du 7 décembre 2010 déposé par Jacqueline Fehr (10.4046)*. Département fédéral des finances DFF, Administration fédérale des contributions AFC, 2015.
- ⁵⁰ *Les femmes dans la vie politique n°9 - Elections communales 2016, Elections cantonales 2017*. Office cantonal de l'égalité et de la famille OCEF, 2017.
- ⁵¹ Valeur médiane salaire mensuel brut des hommes, secteur privé et secteur public ensemble, 2014. Site de l'Office fédéral de la statistique OFS.
- ⁵² Communiqué par le Service cantonal de la jeunesse SCJ, Canton du Valais.
- ⁵³ *Scénarios de l'évolution de la population des cantons 2015–2045*. Office fédéral de la statistique OFS 2016.
- ⁵⁴ *Statistique de population Perspectives démographiques à horizon 2040 Valais et ses régions*. Office cantonal de statistique et de péréquation, OCSP, Canton du Valais, 2014.
- ⁵⁵ *Portraits des cantons 2017 - Données statistiques régionales actuelles des 26 cantons*. Office fédéral de la statistique OFS, 2017
- ⁵⁶ Communiqué par le Service cantonal de la jeunesse du Valais SCJ, Canton du Valais.
- ⁵⁷ *Scénarios de l'évolution de la population des cantons 2015–2045*. Office fédéral de la statistique OFS, 2016.
- ⁵⁸ *Enquête suisse sur la santé 2012 - Surpoids et obésité*. Office fédéral de la statistique OFS, 2012.
- ⁵⁹ *Monitoring de l'évolution des coûts de l'assurance-maladie (MOKKE)*, Office fédéral de la santé publique OFSP, 2017.
- ⁶⁰ Communiqué par l'Office cantonal de l'égalité et de la famille OCEF, Canton du Valais.
- ⁶¹ *Résumé de l'étude sur le stress 2010. Le stress chez les personnes actives occupées en Suisse Liens entre conditions de travail, caractéristiques personnelles, bien-être et santé*. Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, 2011.
- ⁶² *Comparatif 2016 des finances cantonales et communales, Cahier de l'IDHEAP 301/2017*. Institut de hautes études en administration publique IDHEAP, 2017.
- ⁶³ 3 Cheffes pour 49 services et offices(y compris les offices, les 5 États-majors, la Police cantonale et l'administration cantonale des finances). <https://www.vs.ch/web/administration>.
- ⁶⁴ Communiqué par le Service des ressources humaines SRH, Canton du Valais.